

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME**

016-211602362-20161014-D\_2016\_10\_13\_1308  
Reçu le 21/10/2016

870 place du champ de foire  
16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
**D\_2016\_10\_13**

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

**Objet : Convention de mise à  
disposition des locaux  
communaux - MJC**

L'an deux mille seize, le vendredi 14 octobre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur C ARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 10 Octobre 2016

**Présents** : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORREDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Monsieur LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BERCHEY Dorian, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

**Pouvoirs** :

Monsieur FOUCHE Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel  
Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Monsieur LHOMME Michèle  
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine  
Monsieur PORTE Henri-Renaud a donné pouvoir à Monsieur CARTERET Michel

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur FOUCHE Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son soutien aux associations communales et intercommunales, la commune met à disposition des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer des conditions favorables au développement de leurs activités et profitables à l'ensemble de la population.

Il convient alors de fixer les modalités pratiques et les conditions de mise à disposition des locaux à la MJC Jules Berry pour l'exercice de ses activités associatives tout au long de l'année.

**Vu** le projet de convention qui a pour objet de définir les obligations liant les deux parties sur la mise à disposition de locaux communaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE la convention fixant les modalités de mise à disposition gratuite de locaux communaux auprès de la MJC Jules Berry ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 14/10/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

21 OCT. 2016

Le Maire,  
Michel CARTERET.

